



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG-RI/REC/4/4
21 juin 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION
NON LIMITÉE SUR L'EXAMEN DE
L'APPLICATION DE LA CONVENTION**

Quatrième réunion

Montréal, 7- 11 mai 2012

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À
COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
CONVENTION À SA QUATRIÈME RÉUNION**

4/4. *La diversité biologique au service de l'élimination de la pauvreté et du développement*

Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention,

1. *Accueille avec satisfaction* les informations contenues dans le compte-rendu de la réunion du Groupe d'experts sur la diversité biologique au service de l'élimination de la pauvreté et du développement, y compris l'analyse sur les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la pauvreté, et les liens existant entre les deux¹;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif d'inviter les Parties à exprimer leurs points de vue sur les « Recommandations de Dehradun », préparées par le Groupe d'experts sur la diversité biologique au service de l'élimination de la pauvreté et du développement, à la réunion tenue à Dehradun (Inde), en tenant compte des débats menés à la quatrième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention et des résultats de la Conférence de Rio+20, et d'en remettre une synthèse à la Conférence des Parties, pour examen à sa onzième réunion;

3. *Recommande* que la Conférence des Parties adopte, à sa onzième réunion, une décision libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

1. *Demande* aux Parties et encourage tous les partenaires et les parties prenantes qui contribuent aux processus et programmes liés à la diversité biologique et au développement à prendre en considération le résumé analytique sur *Les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la pauvreté, et les liens existant entre les deux* (annexe II du

* UNEP/CBD/WG-RI/4/1.

¹ UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/11.

/...

document UNEP/CBD/WG-RI/4/5) et *Le compte-rendu de la réunion du Groupe d'experts sur la diversité biologique au service de l'élimination de la pauvreté et du développement et l'analyse du Groupe d'experts sur les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la pauvreté, et les liens existant entre les deux* (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/11) dans leurs plans, politiques et mesures prises à ce sujet, ainsi que dans la mise en œuvre des programmes connexes²;

2. [Approuve les] [Prend note des] « Recommandations de Dehradun », compte tenu des communications des Parties, des débats menés à la quatrième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention et des résultats de la Conférence de Rio+20;

3. *Décide* que le Groupe d'experts sur la diversité biologique au service de l'élimination de la pauvreté et du développement doit poursuivre ses travaux et présenter un rapport avant la douzième réunion de la Conférence des Parties, dans la limite des ressources financières disponibles, afin d'élaborer une feuille de route sur l'intégration de la diversité biologique au service de l'élimination de la pauvreté et du développement dans le contexte du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

4. *Encourage* tous les partenaires et les parties prenantes qui contribuent aux programmes liés à la diversité biologique à prendre en considération différentes perspectives et priorités dans tous les processus d'estimation de la valeur de la diversité biologique et des services écosystémiques;

5. *Encourage* tous les partenaires et les parties prenantes qui contribuent aux programmes liés à la diversité biologique dans le contexte de l'élimination de la pauvreté et du développement à protéger et à encourager l'utilisation coutumière des ressources biologiques, conformément aux pratiques culturelles traditionnelles qui sont compatibles avec les exigences prescrites en matière de conservation ou d'utilisation durable;

6. *Prie* le Secrétaire exécutif de transmettre un rapport sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts sur la diversité biologique au service de l'élimination de la pauvreté et du développement, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa douzième réunion;

7. *Invite* les Parties, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les autres organisations compétentes à diffuser, par le biais du centre d'échange, selon qu'il convient, des informations sur les meilleures pratiques d'intégration de la diversité biologique dans les politiques d'élimination de la pauvreté et de développement.

² Notant par exemple l'Initiative Pauvreté-Environnement du PNUD-PNUE (PEI) : <http://www.unpei.org/>, le sous-programme 'Gestion des écosystèmes' du PNUE : <http://www.unep.org/ecosystemmanagement/>, et l'équipe spéciale 'Changements climatiques et viabilité écologique' du Groupe des Nations Unies pour le développement et Rio+20: <http://www.undg.org/index.cfm?P=1050>.